Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260413-2026_0020-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 07/04/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :
Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC,
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Laetitia LE GURUN procuration à Olivier BODILIS, Marion LE GOFF

Secrétaire de séance : Hervé le COZ

****

Objet : Délibération n°2026-0020 – Nomination des représentants du conseil municipal au conseil d'école

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,
- Vu le Code de l'Education, et notamment son article D 411-1 et suivants.

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'école. Siège au conseil d'école entre autres : le directeur de l'école (président) ; le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Le Conseil d'Ecole sur proposition du Directeur d'école a plusieurs missions. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Aussi, nous devons désigner un membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Ecole.

Je propose la candidature de Monsieur Olivier LAURAIN avec Madame Nelly VIVIEN pour suppléante
Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Olivier LAURAIN est désigné représentant au sein des Conseils d'Ecole, à l'unanimité avec Madame Nelly VIVIEN pour suppléante.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 13 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

MAIRIE DE POULDREUZIC
29710 Finistère

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication